

FICHE D'INSCRIPTION – MELDEBOGEN

Inscription via le [sportif.com](https://www.sportif.com) ou par bulletin ci-dessous :

Bulletin à retourner entièrement complété, accompagné du règlement (chèque à l'ordre de l'ASCS) et pour les non-licenciés d'un questionnaire de santé fédéral ou certificat médical original de moins d'un an autorisant la marche athlétique/nordique en compétition à l'adresse suivante :

Yann HAPPEL – ASCS – 60 rue de Hochfelden - 67200 STRASBOURG
Ou par courriel : ascs1927@gmail.com

Merci d'écrire lisiblement

Nom – Name : _____

Prénom – Vorname : _____

Sexe (entourez) – Geschlecht : MASC FEM

Année de naissance – Geburtsjahr : _____

Adresse : _____

Code Postal – Postleitzahl : _____ Ville - Stadt : _____

Pays – Land : _____

Adresse Internet : _____

Club – Verein : _____

N° de licence FFA saison 2025-2026 : _____

Epreuve : **Marche athlétique**

Marche Nordique
(embouts en caoutchouc obligatoire)

Je reconnais avoir lu le règlement et l'accepte,
Date et signature (Datum und Unterschrift) :



La Montée

Du Mont Sainte Odile

1935-2025

90^e anniversaire

Marche athlétique et nordique

11 novembre 2025



REGLEMENT

L'A.S.C.S section athlétisme, organisatrice de l'épreuve, a adressé à la sous-préfecture de MOLSHEIM, une demande d'autorisation pour organiser « LA MONTEE DU MONT SAINTE ODILE A LA MARCHE », épreuve figurant au calendrier officiel de la **Ligue d'athlétisme régionale du grand Est**. Le certificat d'enregistrement de mesurage est daté du 09 août 2000 et porte le N° NE/67/00270/MC.

Participants : Les épreuves sont ouvertes aux pratiquants licenciés et non licenciés masculins et féminines nés en 2009 ou avant. A la marche nordique, les bâtons doivent être obligatoirement munis d'embouts en plastique. **En raison de la particularité de l'épreuve, les inscriptions sont limitées aux 100 premières fiches retournées, complètes avec le paiement à l'ordre de l'ASCS.**

Tous les participants devront obligatoirement se munir d'un gilet Jaune à bandes réfléchissantes, conformément à la législation en vigueur (le cas échéant, les organisateurs en mettront en vente à 2€).

Inscriptions : sur **Le sportif.com**, ou par courrier : le dossier complet (bulletin, paiement et certificat médical) est à adresser à Monsieur HAPPEL Yann, ASCS, 60 rue de Hochfelden 67200 STRASBOURG. Les engagements sur place seront acceptés le 11 novembre jusqu'à 9h00 (sous réserve de place), au secrétariat de l'organisation, moyennant une augmentation des droits de 2 €. **Fin des inscriptions** : 7 novembre 2025

Dossards : dossards nominatifs distribués aux marcheurs s'inscrivant avant le 7 novembre à 12h.

Décharge médicale : les sportifs s'inscrivant sur le-sportif.com devront remplir le parcours prévention santé (PPS). Pour les inscriptions directes, les non-licenciés joindront obligatoirement un questionnaire de santé ou un certificat médical s'ils répondent non à une des questions.

Consigne : l'organisation a la possibilité de monter les affaires des marcheurs à l'arrivée.

Départ : Sera donné à 9h30 pour la marche athlétique et 1' plus tard pour la marche nordique, devant l'hôtel des Vosges à KLINGENTHAL.

Parcours : (8km.555) D426 jusqu'au Km 8 puis la D526 jusqu'à l'arrivée. Le parcours reste ouvert à la circulation, par conséquent **les participants sont astreints à respecter obligatoirement le code de la route qui implique d'utiliser la droite de la chaussée dans le sens de la marche**. Tous les concurrents devront obligatoirement revêtir un gilet jaune à bandes réfléchissantes.

Arrivées : Elles seront jugées à l'entrée du Couvent du Mont Sainte ODILE.

Les voitures suiveuses ne sont pas admises sur le parcours.

Assurance : L'organisateur est couvert par une assurance de responsabilité civile. Il se dégage de toute responsabilité pour tout incident, d'accident ou dommage corporel ou matériel pouvant survenir avant pendant ou après l'épreuve.

L'ASCS - Athlétisme a le plaisir de vous inviter à sa 26^e organisation de :



La Montée Du Mont Sainte Odile

11 Novembre 2025

Dossard nominatif pour les préinscrits Répondre avant le 7/11

Départ : devant l'hôtel des Vosges de KLINGENTHAL

9h30 : départ marche athlétique / 9h31 : marche nordique

Arrivée : Entrée du COUVENT du MONT Sainte ODILE

Parcours : 8.555 km // chronométrage manuel

Participation : Préinscription : 13 € // Inscription le jour même* : 15 €

* s'il reste de la place

Inscription : sur **Le-sportif.com** jusqu'au 7 novembre

Ou par courrier : Yann HAPPEL – ASCS – 60 rue de Hochfelden 67200 Strasbourg
Bulletin à retourner entièrement complété et accompagné du règlement (chèque à l'ordre de l'ASCS) et pour les non-licenciés d'un certificat médical original de moins d'un an autorisant la marche athlétique ou nordique en compétition.

Restauration : à conseiller au couvent du Mont Sainte Odile

Plus d'infos : www.mont-sainte-odile.com



Nos partenaires associés :

Le Couvent du Mont Sainte Odile,
PRINT EUROPE Mundolsheim,
Garage F-Automobiles Wingersheim les 4 bans,
FOSSIL Monswiller

L'hôtel des Vosges Klingenthal,
Chauffage DIEBOLD Hochfelden,
Brasserie METEOR Hochfelden

Plus d'infos :

Siège de l'ASCS : 06.72.81.67.61

Régis Thibault : 06.70.14.61.30

Le Président de l'A.S. Cheminots de Strasbourg Athlétisme - Jean-Pierre STADTLER.
<https://ascs1927.wixsite.com/ascs/athletisme>